



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **36-07**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 24 octobre 2007

Le vingt quatre octobre deux mille sept à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 15 octobre 2007

Nombre de délégués en exercice : 18

Présents : 10 Votants : 11

Présents : MM, BAFFERT, BOULARD, COIGNÉ, EYBERT-GUILLON, GAUTHIER, REPELLIN ROUX,
Mmes BROUZET(2), SUCHEL, CARRIER,

Absents excusés : MM CARREL, DUCLOT, JULLIEN, MATRAIRE, MERLE, Mmes CHAPUIS, RAMUS

Président de séance : M. Marcel REPELLIN

Secrétaire de Séance : Mme Martine BROUZET

Rappel du quorum : 10

Objet : **ADMINISTRATION GENERALE-**
Modification du BP 2007.

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Président expose :

Par délibération du 7 février 2007, le comité syndical a voté le BP 2007, en section de fonctionnement comme exposé ci-dessous

BUDGET PRINCIPAL -

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 3076 151 €

Dépenses

022- Dépenses imprévues	4949 €
011 - Charges à caractère général	300 000 €
012 - Charges de frais de personnel et frais assimilés	727 000 €
65 - Charges de gestion courante	175 000 €
66 - Charges financières	137 000 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	76 421 €
023- Virement à la section d'investissement	1 656 151 €

TOTAL

3 076 521 €

Recettes

002 - Report de fonctionnement	1 041 151 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 933 120 €
75 - Produits de gestion courante	57 250 €
013- Atténuation de charges	45 000 €

TOTAL

3 076 521 €

Par délibération du 7 février 2007, le comité syndical a voté l'affectation des résultats 2006 faisant apparaître, pour la section de fonctionnement les montants suivants :

Section de Fonctionnement :

Année 2006

Résultat 2006 : 601 193,56€

Excédent de clôture 2006 : 1 642 344,49 €€

Affectation à la section d'investissement : 533 000 €

Reste à reprendre au 002 : 1 109 344,49€

Il est donc nécessaire de modifier le BP pour reprendre le montant exact du chapitre 002 (report de fonctionnement) conformément à la délibération 08-07 portant affectation du résultat.

Le budget, en section de fonctionnement, est donc modifié comme suit :

Dépenses

022- Dépenses imprévues	4949 €
011 - Charges à caractère général	300 000 €
012 - Charges de frais de personnel et frais assimilés	727 000 €
65 - Charges de gestion courante	175 000 €
66 - Charges financières	137 000 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	76 421 €
023- Virement à la section d'investissement	1 656 151 €

TOTAL

3 076 521 €

Recettes

002 - Report de fonctionnement	1 109 344,49 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 933 120 €
75 - Produits de gestion courante	57 250 €
013- Atténuation de charges	45 000 €

TOTAL

3 144 714,49 €

Le comité syndical, après délibération

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 octobre 2007

Le Président,
Marcel REPELLIN